Docusign Envelope ID: 9793DE14-145C-4597-A21F-9D4A34B7D2F7

ABC arbitrage
Société Anonyme à conseil d'administration
au capital de 953 742 euros
Siège Social : 18 rue du Quatre Septembre - 75002 Paris
400 343 182 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 6 JUIN 2025

[...]

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

[...]

Première résolution : Approbation des rapports et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et après avoir pris connaissance des rapports présentés par le conseil d'administration, en ce inclus le rapport du conseil d'administration sur la gestion de la Société et sur le gouvernement d'entreprise, et du rapport des Commissaires aux comptes de la Société (les "Commissaires aux comptes") sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se traduisant par un bénéfice de 22 553 259 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate et approuve que le montant des dépenses et charges visées au 4° à l'article 39 dudit Code, est nul pour l'exercice écoulé.

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 26 504 548 voix pour, 2 849 voix contre et 55 661 abstentions.

Deuxième résolution : Approbation des rapports et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés du groupe ABC arbitrage pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports qui font ressortir un bénéfice net consolidé part du groupe de 26 844 601 euros.

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 26 504 548 voix pour, 3 862 voix contre et 54 648 abstentions.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2024 sur la base des comptes sociaux et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du conseil d'administration :

- *constate que le résultat social de l'exercice 2024 s'établit à 22 553 259 euros ;*

DS GF

Docusign Envelope ID: 9793DE14-145C-4597-A21F-9D4A34B7D2F7

- constate que le compte "report à nouveau" s'élève à 17 726 324 euros avant prise en considération des acomptes sur dividendes relatifs à l'exercice 2024 ;

- constate que deux acomptes sur dividendes ont été réalisés en octobre et décembre 2024 pour un total de 11 873 717 euros ;

- constate que le capital de la Société est composé de 59 608 879 actions au 31 décembre 2024 ;

- constate qu'aucune dotation à la réserve légale n'est à réaliser puisque celle-ci s'élève d'ores et déjà à 10% du capital social à savoir 95 374 euros ;

- rappelle qu'un acompte sur dividende de 0,10 euro par action, soit 5 960 888 euros (avant prise en considération de l'autodétention) a été décidé par le conseil d'administration du 20 mars 2025 et sera mis en paiement le 24 avril 2025 ;

- décide d'affecter une partie du bénéfice distribuable restant de l'exercice 2024, soit 2 384 355 euros (avant prise en considération de l'autodétention), au versement du solde de dividende 2024 ; et

- décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au compte « report à nouveau », soit 20 060 623 euros.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide donc l'affectation suivante :

Report à nouveau au 31 décembre 2024	*17 726 324 euros*
Acomptes sur dividendes versés en octobre et décembre 2024	*(11 873 717) euros*
*Acompte sur dividendes versé en avril 2025**	*(5 960 888) euros*
Bénéfice net de l'exercice	*22 553 259 euros*
Dotation de la réserve légale	*0 euro*
Total solde distribuable avant détermination du solde du dividende 2024	*22 444 978 euros*
Solde du dividende 2024 (0,04 euro par action)*	*(2 384 355) euros*
Prime d'émission versée en complément du bénéfice net	*0 euro*
Report à nouveau post distribution des dividendes	*20 060 623 euros*

**avant prise en considération de l'autodétention*

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, les montants suivants ont été distribués, en euros et par action :

Exercice clos le :	***31.12.2023***		***31.12.2022***		***31.12.2021***	
Nature et période du versement	*Montant versé en 2023*	*Dividende versé en 2024*	*Montant versé en 2022*	*Dividende versé en 2023*	*Montant versé en 2021*	*Dividende versé en 2022*
Montant total distribué en euro	*0,30*		*0,41*		*0,40*	

Docusign Envelope ID: 9793DE14-145C-4597-A21F-9D4A34B7D2F7

Montant en euro	*0,20*	*0,10*	*0,20*	*0,21*	*0,20*	*0,20*
Dont prélèvement de prime d'émission	*0*	*0*	*0*	*0*	*0,20*	*0*

Les revenus distribués prélevés sur le bénéfice distribuable à titre de dividende ont ouvert droit à un abattement de 40% applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France à l'exception des sommes versées prélevées sur le compte "primes d'émission" qui constituent des remboursements d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts.

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 26 526 440 voix pour, 13 114 voix contre et 23 504 abstentions.

[...]

Cinquième résolution : Proposition de renouvellement du mandat de Madame Sophie GUIEYSSE en qualité d'administratrice indépendante

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance de la proposition du conseil d'administration, renouvelle le mandat de Madame Sophie GUIEYSSE en qualité d'administratrice indépendante pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 26 189 430 voix pour, 335 126 voix contre et 38 502 abstentions.

[...]

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

[...]

Treizième résolution : Modification de l'article 12 des statuts de la Société relatif aux délibérations du conseil d'administration

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale, l'article 12 des statuts de la Société, notamment afin de permettre au conseil d'administration de la Société de prendre des décisions par consultation écrite, comme suit :

Ancienne rédaction	***Nouvelle rédaction***
ARTICLE 12. DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION *Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, du Vice-Président ou de deux de ses membres, l'auteur de la convocation fixant l'ordre du jour.* *Les convocations se font par tout moyen, le*	***ARTICLE 12. DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*** *Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, du Vice-Président ou de deux de ses membres, l'auteur de la convocation fixant l'ordre du jour.* *Les convocations se font par tout moyen, le*

Docusign Envelope ID: 9793DE14-145C-4597-A21F-9D4A34B7D2F7

délai entre la réception de la convocation et la réunion devant être d'au moins deux jours francs. Toutefois, si ce délai n'a pu être respecté, le Conseil d'administration se réunira valablement si aucun administrateur n'a fait connaître à la société son opposition à la réunion avant le début de celle-ci, pour autant que tous les administrateurs aient été effectivement atteints par la convocation au moins 12 heures avant la réunion.	*délai entre la réception de la convocation et la réunion devant être d'au moins deux jours francs. Toutefois, si ce délai n'a pu être respecté, le Conseil d'administration se réunira valablement si aucun administrateur n'a fait connaître à la société son opposition à la réunion avant le début de celle-ci, pour autant que tous les administrateurs aient été effectivement atteints par la convocation au moins 12 heures avant la réunion.*
Le Directeur général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Si le Président ne convoque pas le Conseil d'administration sur cet ordre du jour à l'issue d'un jour franc, le Directeur général peut convoquer lui-même.	*Le Directeur général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. Si le Président ne convoque pas le Conseil d'administration sur cet ordre du jour à l'issue d'un jour franc, le Directeur général peut convoquer lui-même.*
Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage. Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.	*Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage. Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.*
Les réunions se tiennent au siège ou dans le même département. Toutefois, à condition qu'aucun administrateur ne s'y oppose avant le début de la réunion, la réunion pourra valablement se tenir en tout autre lieu. *Le rôle et les pouvoirs du Conseil d'administration sont définis par la loi.*	*<u>À l'initiative de l'auteur de la convocation, les décisions du Conseil d'administration peuvent également être prises par consultation écrite, y compris par voie électronique. La consultation est adressée par tous moyens à chaque administrateur, elle comporte une présentation et motivation de la décision proposée et doit permettre à chaque administrateur de répondre « pour », « contre », de s'abstenir ou de faire valoir ses éventuelles observations. Le délai de réponse des administrateurs sera de trois (3) jours calendaires ou tout autre délai fixé par l'auteur de la convocation compte tenu du contexte et de la nature de la décision à prendre. Les administrateurs n'ayant pas répondu à l'issue du délai prévu ne seront pas pris en compte dans le calcul du quorum, sauf extension dudit délai par l'auteur de la convocation. Tout administrateur pourra s'opposer à ce qu'il soit recouru à cette modalité de prise de décision, par tout moyen écrit. Le délai d'opposition sera précisé dans la consultation et ne pourra être inférieur à deux (2) jours calendaires, sauf si le contexte ou la nature de la décision l'exige.</u>*

Docusign Envelope ID: 9793DE14-145C-4597-A21F-9D4A34B7D2F7

	La consultation devra comporter en annexe le texte des décisions soumises au Conseil d'administration ainsi que tout document nécessaire à l'information des administrateurs. Le formulaire de réponse peut être transmis par la société et retourné par l'administrateur par voie électronique. *En cas de partage des voix, quelle que soit la modalité de consultation, celle du Président de séance est prépondérante.* *Les réunions se tiennent au siège ou dans le même département. Toutefois, à condition qu'aucun administrateur ne s'y oppose avant le début de la réunion, la réunion pourra valablement se tenir en tout autre lieu.* *Le rôle et les pouvoirs du Conseil d'administration sont définis par la loi.*

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 26 492 067 voix pour, 23 414 voix contre et 48 876 abstentions.

Quatorzième résolution : Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Prenant en compte les votes par correspondance, Gaëtan FOURNIER déclare la résolution adoptée à la majorité des voix attachées aux actions présentes et représentées, avec 26 509 504 voix pour, 11 814 voix contre et 41 039 abstentions.

[...]

Extrait certifié conforme à l'original

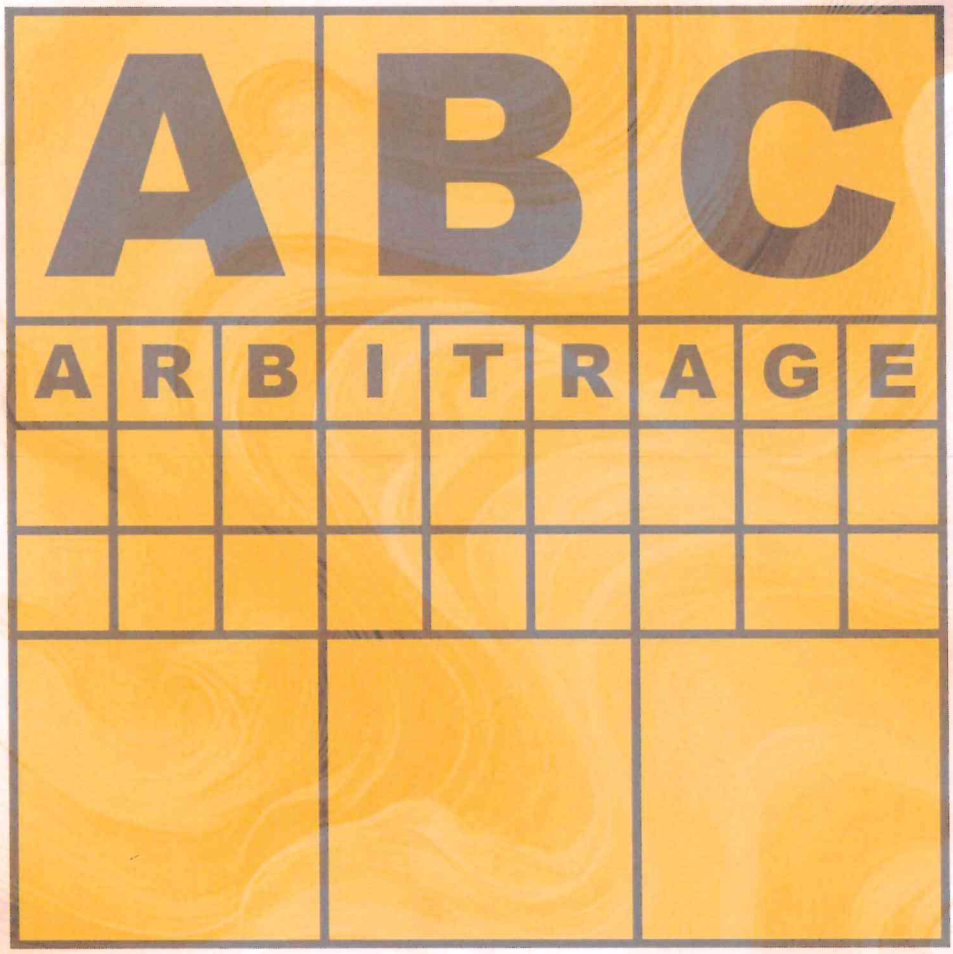
DocuSigned by:
GAETAN FOURNIER
F14C26E244EF4A7...

Monsieur Gaëtan FOURNIER
Secrétaire général

Comptes sociaux

31 décembre 2024

Certifiés conformes



18, rue du Quatre Septembre
75002 Paris - France

Contact - abc@abc-arbitrage.com
Internet - www.abc-arbitrage.com

Bilan - Actif

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles	**3.1**	8	9
Immobilisations financières	**3.2**	105 229	108 393
Actif non-courant		**105 237**	**108 402**
Clients et comptes rattachés		1 700	1 759
Autres créances	**3.3**	435	332
Valeurs mobilières de placement	**3.4**	970	330
Disponibilités		237	413
Actif courant		**3 342**	**2 834**
Comptes de régularisation - Actif		487	397
Total Actif		**109 065**	**111 633**

Bilan - Passif

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Capital		954	954
Primes d'émission		41 441	41 441
Réserves légales		95	95
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		17 726	12 870
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		(11 874)	(11 898)
Résultat net		22 553	22 665
Capitaux propres	**3.6**	**70 896**	**66 127**
Provisions	**3.8**	**34 158**	**33 485**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		93	467
Autres dettes	**3.3**	3 624	11 275
Dettes		**3 717**	**11 742**
Comptes de régularisation - Passif	**3.5**	294	279
Total Passif		**109 065**	**111 633**

Compte de résultat

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Chiffres d'affaires	1 829	1 994
Autres produits	1 234	1 199
Reprises sur provisions et transfert de charges	17	5
Produits d'exploitation	**3 080**	**3 198**
Achats et charges externes	(2 343)	(2 315)
Impôts, taxes et versements assimilés	(186)	(278)
Charges de personnel	(3 809)	(1 908)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(38)	(1 823)
Autres charges	(68)	(77)
Charges d'exploitation	**(6 444)**	**(6 402)**
Résultat d'exploitation	**(3 363)**	**(3 203)**
Produits de participation	25 500	32 000
Intérêts et produits assimilés	188	175
Autres produits financiers	58	79
Reprises sur provisions financières	108	8
Différences positives de change	0	1
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
Produits financiers	**25 855**	**32 264**
Dotations aux provisions financières	(5 162)	(5 798)
Intérêts et charges assimilés	(114)	(289)
Autres charges financières	(63)	(29)
Différence négative de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	(95)	(248)
Charges financières	**(5 434)**	**(6 364)**
Résultat financier	**20 420**	**25 900**
Résultat courant avant impôt	**17 057**	**22 697**
Résultat exceptionnel	**436**	**-**
Participation des salariés	(171)	(32)
Impôts exigibles	5 231	-
Résultat Net	**22 553**	**22 665**

1. Événements significatifs..... 5
2. Principes et méthodes comptables..... 5
2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles..... 5
2.2. Immobilisations financières..... 5
2.3. Instruments financiers..... 5
2.4. Provisions..... 5
3. Notes relatives au bilan..... 6
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles..... 6
3.2. Immobilisations financières..... 6
3.3. Autres créances et autres dettes..... 8
3.4. Valeurs mobilières de placement..... 8
3.5. Comptes de régularisation..... 9
3.6. Capitaux propres..... 9
3.7. Tableau des filiales et participations..... 10
3.8. Provisions..... 11
4. Notes relatives au compte de résultat..... 12
5. Informations complémentaires..... 13
5.1. Entreprises liées..... 13
5.2. Personnel et dirigeants..... 13
5.3. Intégration fiscale..... 14
5.4. Consolidation..... 14
5.5. Evénements postérieurs à la clôture..... 14

1. Événements significatifs

Une reprise de provision de 5,7 millions d'euros a été comptabilisée en date d'arrêté, améliorant directement le résultat net de l'exercice. Cette provision pour impôts avait été constituée en juin 2021 et le risque s'est éteint au 31 décembre 2024.

2. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les comptes annuels sont présentés en euros.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 mars 2025 et certifiés par les deux commissaires aux comptes : BM&A et Deloitte & Associés.

La société est soumise au droit français et ses comptes sont, par conséquent, établis conformément aux règles et principes comptables français et aux dispositions du règlement n°2018-06 du 1er janvier 2020, modifiant le règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).
Il n'y a pas de changement de méthode comptable par rapport aux comptes établis au 31 décembre 2023.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- *Immobilisations incorporelles* : 1 à 5 ans ;
- *Matériel informatique* : 3 à 5 ans ;
- *Mobilier et agencements* : 5 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

2.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés au cours historique (prix d'acquisition, le jour de leur acquisition). Une dépréciation de ces actifs est constatée si nécessaire.

2.3. Instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « *premier entré, premier sorti* » (FIFO). Une dépréciation de ces actifs est constatée si le dernier cours connu à la clôture de l'exercice fait apparaître une moins-value latente par rapport au coût historique.

2.4. Provisions

La société applique le règlement du C.R.C 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2023	Acquisitions	Mise au rebut & Cessions	Valeurs brutes au 31 déc. 2024
Concessions et droits similaires	148	-	-	**148**
Installations générales, agencements	205	2	-	**207**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	106	1	-	**108**
Total valeur brute	**459**	**3**	**-**	**462**

Amortissements

En milliers d'euros	Amortissements 31 déc. 2023	Augmentations	Diminutions	Amortissements 31 déc. 2024
Concessions et droits similaires	(148)	-	-	**(148)**
Installations générales, agencements	(201)	(1)	-	**(203)**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	(100)	(4)	-	**(104)**
Total amortissements	**(449)**	**(5)**	**-**	**(454)**

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 déc. 2023	Augmentations	Diminutions	Valeurs nettes au 31 déc. 2024
Concessions et droits similaires	-	-	-	**-**
Installations générales, agencements	3	2	(1)	**4**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6	1	(4)	**4**
Total valeur nette	**9**	**3**	**(5)**	**8**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

3.2. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2024	Valeurs brutes au 31 déc. 2023
Participations nettes	100 832	103 994
Contrat de liquidité et actions propres liées	428	434
Prêt participatif	3 900	3 900
Dépôts et cautionnements versés	69	65
Total	**105 229**	**108 393**

Au 31 décembre 2024 le détail des participations se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	ABC arbitrage AM	ABC arbitrage AM Asia	Quartys	Total au 31 déc. 2024
Participations brutes	156 168	10 216	58 100	**224 484**
Dépréciations cumulées	(114 281)	(9 372)	-	**(123 652)**
Valeur nette des titres	**41 888**	**844**	**58 100**	**100 832**

Compte tenu de ses résultats déficitaires historiques, les titres de la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management* sont provisionnés dans les comptes sociaux d'*ABC arbitrage* sur la base de la situation nette corrigée de la société de gestion. Une dotation sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2024 pour un montant de 3 066 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 114 281 milliers d'euros, du fait du résultat en hausse sur cet exercice.

De même, et sur les mêmes fondements, compte tenu également d'un historique de comptes déficitaires, les titres de la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont provisionnés dans les comptes sociaux d'*ABC arbitrage*. Une dotation sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2024 pour un montant de 2 097 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 9 372 milliers d'euros, eu égard au résultat négatif de l'exercice 2024.

Le détail des filiales et des participations est disponible au *§3.7 Tableau des filiales et participations*.

Le prêt participatif est en principe remboursable en une seule fois à l'expiration de la durée ci-dessous. Toutefois, l'emprunteur peut à tout moment rembourser tout ou partie de son emprunt.
Pendant toute sa durée, ce prêt produit des intérêts, variant en fonction du marché de l'argent, calculés par année civile, exigibles à terme échu à la date anniversaire du versement des fonds ou au jour du remboursement du prêt prorata temporis. Les intérêts produits sur l'année 2024 se sont élevés à hauteur de 183 milliers d'euros.
Le prêt participatif de 3 900 000 euros consenti par *ABC arbitrage* à *ABC arbitrage Asset Management* en novembre 2004, dans le cadre des dispositions des articles L313-13 à L313-17 du Code monétaire et financier pour une durée de sept (7) années, est arrivé à échéance le 26 novembre 2011. Le prêt a depuis été renouvelé deux fois, pour cette même durée. Le dernier renouvellement date du 27 novembre 2018.

La ligne Contrat de liquidité et actions propres correspond au contrat d'animation de marché conclu avec la société *Kepler Cheuvreux*. Le contrat est scindé en deux parties : des titres valorisés à 347 milliers d'euros, et des espèces pour 81 milliers d'euros, en date du 31 décembre 2024.
Au cours de l'exercice 2024, la société *ABC arbitrage* a cédé 239 957 titres, au prix moyen de 4,55 euros. Parallèlement, 241 074 titres ont été rachetés.
Au 31 décembre 2024 et dans le cadre du contrat d'animation seulement, la société détient 74 055 actions propres pour une valeur brute de 347 milliers d'euros contre 72 938 actions propres pour une valeur brute de 406 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

3.3. Autres créances et autres dettes

Les dettes et les créances sont toutes à échéance moins d'un an et sont ventilées comme suit :

Autres créances			Autres dettes		
En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023	
Clients / Four. débiteurs	33	3	-	-	Fournisseurs
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	Charges constatées d'avance
Produits à recevoir	186	174	(181)	(249)	Charges à payer
Créances fiscales et sociales	216	155	(3 443)	(11 027)	Dettes fiscales et sociales
Total	**435**	**332**	**(3 624)**	**(11 275)**	

Au 31 décembre 2024, Les créances fiscales sont principalement constituées de crédits d'impôts restituables et d'un crédit de TVA à reporter.

Les dettes fiscales et sociales sont quant à elles constituées :

- De montants correspondant à la centrale de trésorerie entre *ABC arbitrage* et *ABC arbitrage Asset Management*, rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers. Elle s'élève à 1 697 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 4 347 milliers d'euros au 31 décembre 2023, soit une diminution de -2 650 milliers d'euros comparativement à la clôture de l'exercice précédent ;
- Des sommes correspondant aux primes, à l'intéressement, à la participation ainsi qu'aux charges sociales afférentes, qui s'élèvent à 1 094 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 430 milliers d'euros au 31 décembre 2023, soit une augmentation des dettes sociales de +664 milliers d'euros comparativement à la clôture de l'exercice précédent, dans un contexte de performance en hausse pour l'exercice 2024 ;
- La reprise de la provision pour impôts évoquée en *§1. Événements significatifs* constitue la majeure partie de la variation restante avec une baisse des dettes fiscales de -5 433 milliers d'euros.

Les créances d'intérêts sur le prêt participatif sont mentionnées au *§3.2. Immobilisations financières* ci-avant et constituent la quasi-totalité des produits à recevoir.

3.4. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2024, le poste « *Valeurs mobilières de placement* » est uniquement composé des actions propres détenues dans le cadre du contrat d'auto-détention uniquement.

Pour information, le stock de titres auto-détenus au 31 décembre 2023 de 68 603 actions a été intégralement utilisé pour servir les paiements en actions sur l'exercice 2024, en complément, 415 267 titres ont été achetés afin de servir les attributions d'actions de performance pour 29 383 titres et l'exercice d'offres réservées[1] pour 223 551 titres.

Au 31 décembre 2024, la société détient un stock de titres auto-détenus de 230 936 actions pour une valeur brute de 970 milliers d'euros contre les 68 603 actions susmentionnées d'une valeur brute de 383 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

[1] *Souscription de l'intéressement et/ou de la participation en actions ABC arbitrage par les collaborateurs du Groupe.*

3.5. Comptes de régularisation

Ces postes présentent les charges et produits constatés d'avance.

3.6. Capitaux propres

En euros	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Report à nouveau	Paiement en dividendes	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 déc. 2022	**953 742**	**41 440 982**	**94 925**	**31 557 151**	**(11 831 065)**	**5 614 494**	**67 830 229**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	**-**
Dividendes sur résultat 2022			449	(18 687 288)	11 831 065	(5 614 494)	**(12 470 268)**
Acompte sur dividende 2023					(11 897 822)		**(11 897 822)**
Résultat 2023						22 665 147	**22 665 147**
Situation au 31 déc. 2023	**953 742**	**41 440 982**	**95 374**	**12 869 863**	**(11 897 822)**	**22 665 147**	**66 127 286**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	**-**
Dividendes sur résultat 2023			-	4 856 462	11 897 822	(22 665 147)	**(5 910 864)**
Acompte sur dividende 2024					(11 873 717)		**(11 873 717)**
Résultat 2024						22 553 259	**22 553 259**
Situation au 31 déc. 2024	**953 742**	**41 440 982**	**95 374**	**17 726 324**	**(11 873 717)**	**22 553 259**	**70 895 964**

Solde du dividende au titre de l'exercice 2023

L'assemblée générale mixte du 7 juin 2024 a décidé de ne distribuer aucun solde de dividende au titre de l'exercice 2023. Compte tenu des deux versements de 0,10 euro par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2023, auxquels s'ajoute un acompte sur dividende de 0,10 euro par action versé en avril 2024, la totalité des distributions pour l'exercice 2023 s'élève donc à 0,30 euro par action.

Distributions d'acomptes sur dividendes de 0,10 euros par action en octobre 2024, puis en décembre 2024

ABC arbitrage a procédé à deux acomptes d'un montant de 0,10 euro par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements se sont opérés respectivement les 9 octobre et 3 décembre 2024 pour des mises en paiement le 11 octobre et le 5 décembre 2024. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions *ABC arbitrage* ayant droit au versement, s'est élevé à 11,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, le capital social s'établit à 953 742 euros divisé en 59 608 879 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement, et reste identique par rapport au 31 décembre 2023.

3.7. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	2024			2023			2022		
Libellé	**ABAM**	**ABAA**	**QTYS**	**ABAM**	**ABAA**	**QTYS**	**ABAM**	**ABAA**	**QTYS**
Siège social pays	France	Singapour	Irlande	France	Singapour	Irlande	France	Singapour	Irlande
Siège social ville	Paris	Singapour	Dublin	Paris	Singapour	Dublin	Paris	Singapour	Dublin
% détenu par la mère	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeur brute des titres	156 168	10 216	58 100	156 168	8 216	58 100	156 168	6 716	58 100
Valeur nette des titres	41 888	844	58 100	44 953	940	58 100	49 110	974	58 100
Capital	10 000	10 216	58 100	10 000	8 216	58 100	10 000	6 716	58 100
Capitaux propres autres	1 798	(7 275)	64 130	2 773	(5 741)	69 024	7 677	(4 717)	62 863
Prêt de la mère	3 900	-	-	3 900	-	-	3 900	-	-
Produits d'exploitation	20 888	1 017	-	17 925	984	-	26 455	1 400	-
Résultats net	(3 099)	(2 097)	29 428	(974)	(1 534)	20 607	95	(1 024)	33 160
Dividendes versés	-	-	25 500	5 000	-	27 000	20 000	-	13 000

ABAM > ABC arbitrage Asset Management

ABAA > ABC arbitrage Asset Management Asia

QTYS > Quartys

ABC arbitrage Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pour compte de tiers depuis 2004 (n°GP-04 00 00 67), en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE dite directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) depuis le 22 juillet 2014, est la principale société de gestion du Groupe *ABC arbitrage* et utilise son savoir-faire à travers des fonds d'investissement alternatifs (AIF), des mandats de gestion de portefeuille d'instruments financiers, du conseil en stratégie d'investissement auprès d'investisseurs qualifiés / clients professionnels.
La société a obtenu le 23 juillet 2019 l'extension agrément pour la gestion d'instruments financiers complexes, et a obtenu le 17 septembre 2019 le passeport de commercialisation pour la France octroyé par l'AMF. Elle a également obtenu l'autorisation de commercialiser en Suisse le 17 juillet 2019 et une extension d'agrément pour traiter les « *Digital Assets* » dans le cadre d'un mandat civil auprès de *Quartys* le 6 février 2024.
Sur l'exercice 2024, les produits d'exploitation d'*ABC arbitrage Asset Management* sont passés de 17 925 milliers d'euros à 20 888 milliers d'euros, soit une augmentation de près de +16,5%. Malgré des paramètres de marché sensiblement équivalents sur l'exercice 2024 en comparaison à l'exercice 2023, cette hausse s'explique principalement par l'amélioration des rendements des stratégies historiques qui a généré l'accroissement des commissions de mise en œuvre de ces stratégies.
Les investissements continuent de se poursuivre pour accompagner le développement systématique de son savoir-faire sur les produits dérivés actions, ETF et digital assets, afin de maximiser sa capacité à s'adapter aux conditions de marché.
Le résultat de la société au 31 décembre 2024 présente une perte de -3 278 milliers d'euros contre une perte de -974 milliers d'euros au précédent exercice.

ABC arbitrage Asset Management Asia, société de gestion auparavant enregistrée auprès de la MAS (Monetary Authority of Singapore) pour agir en qualité de RFMC (Registered Fund Management Company) a poursuivi le développement des activités du Groupe sur les marchés asiatiques. Dans le cadre de son développement, *ABC arbitrage Asset Management Asia* est agréée depuis le 15 août 2022 auprès de la MAS pour agir en qualité de LFMC (Licensed Fund Management Company) et s'est ainsi, entre autres, affranchie des restrictions relatives au montant maximum d'encours sous gestion.
Sur l'exercice 2024, les produits d'exploitation d'*ABC arbitrage Asset Management Asia* sont passés de 984 milliers d'euros à 1 017 milliers d'euros, soit une augmentation de +3,4%. Ceci s'explique par la hausse des revenus

issus des stratégies vendues à Quartys (+174 milliers d'euros), conjugué à l'effet de contraction des revenus issus des fonds *ABC Funds Ireland* ainsi qu'au mandat sous gestion *Bespoke Alpha MAC*, du fait de décollectes importantes constatées sur l'exercice 2024 (-150 milliers d'euros).
Le résultat de la société au 31 décembre 2024 présente une perte de -2 097 milliers d'euros contre -1 534 milliers d'euros au précédent exercice, soit une diminution de -563 milliers d'euros qui s'explique en grande partie par la hausse des charges constatées sur l'exercice, le chiffre d'affaires lui étant relativement stable.

Quartys, société de négociation d'instruments financiers, a de nouveau poursuivi le développement de son activité, en diversifiant l'exposition de son portefeuille en instruments financiers via des modifications d'allocation, des revues de paramètres de risques et la mise en œuvre de nouveaux modèles quantitatifs. L'année 2024 a été un exercice avec un rythme d'activité en hausse, corrélé à la hausse des revenus issus des stratégies historiques mises en œuvre pour Quartys. Ainsi, la société clôture son exercice avec un résultat net bénéficiaire de 29 428 milliers d'euros contre 20 607 millier d'euros au précédent exercice.

3.8. Provisions

En milliers d'euros	Montant
Total des provisions au 31 déc. 2023	**(33 485)**
Utilisation sur la période	-
Reprises	330
Dotations	(1 003)
Total des provisions au 31 déc. 2024	**(34 158)**

Les activités exercées par les sociétés du Groupe *ABC arbitrage* ont une portée internationale très large soit directement soit indirectement pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée en permanence aux aléas et évolutions de la fiscalité et réglementation des pays tiers à sa domiciliation. Le Groupe suit ces risques, notamment relatifs aux prix de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions et les apprécie régulièrement conformément aux principes comptables en vigueur.

Pour mémoire, au 31 décembre 2023, une provision de 330 milliers d'euros relative au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues a été constituée. Au regard des produits capitalistiques à servir au premier semestre 2024, le provisionnement se justifiait par la forte probabilité de consommer ce stock en intégralité. C'est effectivement ce qu'il s'est produit et le stock d'actions auto-détenues a entièrement été mis à contribution, tel que précisé au sein du *§3.4 Valeurs mobilières de placements*.
Au 31 décembre 2024, la probabilité de consommer l'intégralité du stock reste forte et par conséquent, une dotation de 970 milliers d'euros relative au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues devant servir à la distribution des produits capitalistiques courant 2025 a été effectuée.

Enfin, la dotation complémentaire de 40 milliers d'euros correspond aux économies d'impôts liées aux déficits accumulés de la société *ABC arbitrage Asset Management* valorisés au taux d'impôt en vigueur[2] à sa date de probable utilisation.

[2] *Soit le taux d'impôt de droit commun actuellement en vigueur 25%*

4. Notes relatives au compte de résultat

Les produits d'exploitation, hors provisions et transfert de charges, s'élèvent à 3 064 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 3 193 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et sont constitués des refacturations intragroupes[3].

Les achats et charges externes s'élèvent eux à 2 343 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 2 315 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et sont principalement constitués par les honoraires, des frais de sous-traitance et du coût des locaux.

Le poste charges de personnel se compose des salaires, primes et charges sociales afférentes ainsi que de la reprise et de la dotation mentionnées en *§3.8. Provisions*[4] pour un total de 4 449 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 2 314 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Le résultat financier, hors produits de participation, des reprises et des dotations aux provisions financières, constitue une perte de -26 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre une perte de -310 milliers d'euros au 31 décembre 2023.
Il est essentiellement constitué des postes suivants :

- « *Intérêts et produits assimilés* » : intérêts de compte-courant et les intérêts du prêt participatif pour 188 milliers d'euros ;
- « *Reprises sur provisions financières* » : reprise de la provision constituée au 31 décembre 2023, s'élevant à 108 milliers d'euros, suite à l'appréciation du titre *ABC arbitrage* sur l'exercice 2024 au-delà de sa valorisation historique comptabilisée dans les livres de la société ;
- « *Autres produits financiers* » : majorité constituée de gains liés aux taux d'intérêts long terme pour 58 milliers d'euros ;
- « *Intérêts et charges assimilées* » : intérêts dus sur les comptes de trésorerie ouverts auprès des intermédiaires financiers pour -114 milliers d'euros ;
- « *Charges nettes sur cessions de VMP* » : part de la moins-value réalisée sur le rachat des actions propres à destination des collaborateurs de la société *ABC arbitrage* pour -95 milliers d'euros ;
- « *Autres charges financières* » : reliquat de divers frais financiers pour -63 milliers d'euros.

Les produits de participation s'élèvent à 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 32 millions d'euros au 31 décembre 2023 et se composent des dividendes de la société *Quartys*, comme détaillé au *§3.7. Tableau des filiales et participations* ci-avant.

Enfin, les dotations de provisions financières pour 5 162 millions sont constituées des montants calculés pour dépréciation de la valeur des titres des sociétés de gestion *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* pour respectivement 3 066 milliers d'euros et 2 097 milliers d'euros, afin de ramener cette valeur à la situation nette comptable, comme détaillé au *§3.2. Immobilisations financières* ci-avant.

[3] *Facturations liées au personnel, aux frais administratifs ainsi qu'au loyer*

[4] *Relatives au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues à la clôture, au regard des produits capitalistiques à servir au cours de l'exercice suivant*

5. Informations complémentaires

5.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2024, les éléments concernant la société *Aubépar Industries* sont non significatifs. Concernant les éléments relatifs aux sociétés *Quartys*, *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia*, les transactions significatives, conclues à des conditions normales de marché, sont présentées ci-après :

En milliers d'euros	Montant au 31 déc. 2024
Clients et comptes rattachés	1 678
Autres créances	183
Fournisseurs	(61)
Autres dettes	(1 755)
Prêt participatif	3 900
Charges financières	114
Produits financiers	(183)

Les sociétés susnommées correspondent aux entités avec lesquelles *ABC arbitrage* a un lien de participation, elles sont par ailleurs présentées au *§3.7. Tableau des filiales et participations*.

5.2. Personnel et dirigeants

L'effectif salarié moyen de la société au cours de l'exercice 2024 s'établit à 18,8 personnes contre 19,4 en 2023. La société n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi[5].

Il a été attribué au titre de l'exercice 2024 par les sociétés du groupe au mandataire social de la société mère les sommes globales suivantes :

En milliers d'euros	Montant au 31 déc. 2024	Montant au 31 déc. 2023
Rémunérations fixes	210	276
Clause de non-concurrence	-	72
Primes variables	180	7
Primes de mandat	10	10
Intéressement	35	48
Participation	23	5
Autres	6	20
Total	**464**	**438**

Les informations concernant les attributions de produits capitalistiques aux dirigeants sont disponibles dans les rapports spéciaux du conseil d'administration à l'assemblée générale.

[5] *Exemples : compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux.*

5.3. Intégration fiscale

La société *ABC arbitrage* est société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société *ABC arbitrage Asset Management* depuis le 1er janvier 2004.
Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiale et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.
Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.
En cas de sortie de la société fille du groupe d'intégration fiscale, une éventuelle indemnisation pourra être mise en place en fonction du préjudice subi par la société fille en raison de son appartenance au groupe d'intégration. Ainsi, la société mère a constaté une provision du montant de l'économie d'impôt réalisée par le Groupe grâce aux déficits de la société *ABC arbitrage Asset Management*, soit 33,2 millions d'euros.

5.4. Consolidation

Les comptes de la société *ABC arbitrage* sont consolidés dans le Groupe *ABC arbitrage* dont elle est la société mère.

5.5. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

ABC Arbitrage

Société anonyme

18, rue du 4 Septembre, 75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

BM&A

11, rue de Laborde

75008 Paris

S.A.S.au capital de 1 200 000 €

348 461 443 R.C.S. Paris

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 201 424 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ABC Arbitrage

Société anonyme

18, rue du 4 Septembre, 75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société ABC Arbitrage

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC Arbitrage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

■ **Evaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management, estimation des provisions liées à cette filiale et présentation en annexes des informations associées**

Risque identifié	Notre réponse
Les titres de participation sont comptabilisés au bilan d'ABC Arbitrage pour une valeur nette comptable de 100,8 millions d'euros, dont 41,9m€ relatifs aux titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management. Comme indiqué dans les notes 2.2 et 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, ces titres sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une valorisation annuelle. De plus, comme indiqué dans la note 5.3 « Intégration fiscale », ABC arbitrage Asset Management étant déficitaire et intégrée fiscalement, une économie d'impôt est générée par le groupe ABC arbitrage et une provision du montant de cette économie d'impôt est comptabilisée à hauteur de 33,2 m€. Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management, l'estimation des provisions liées à cette filiale, et la présentation en annexes des informations y afférent constituaient un point clé d'audit.	Nos travaux ont principalement consisté à : - Apprécier la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction pour déterminer la valeur de la participation dans la société de gestion ABC Arbitrage Asset Management ; - S'assurer de la concordance entre le montant des capitaux propres retenus dans l'évaluation des titres d'ABC arbitrage Asset Management et les comptes audités de l'entité ; - Tester l'exactitude arithmétique des calculs de valeur de la participation retenue par la société ; - Procéder à la revue de la provision pour restitution de l'économie d'impôt. Enfin, nous avons examiné les informations données dans les notes 2.2, 3.2 et 5.3 de l'annexe aux comptes annuels relatives aux titres de participation

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABC Arbitrage par l'assemblée générale du 27 mai 2009 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et 9 juin 2023 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2024, Deloitte & Associés était dans la 16ème année de sa mission sans interruption et BM&A dans la 2ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 17 avril 2025

Les commissaires aux comptes

BM&A	Deloitte & Associés
Pascal Rhoumy	Julien KOSCIEN
Pascal Rhoumy	Julien Koscien

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

Comptes sociaux

31 décembre 2024



18, rue du Quatre Septembre
75002 Paris - France

Contact - abc@abc-arbitrage.com
Internet - www.abc-arbitrage.com

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

Bilan - Actif

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles	**3.1**	8	9
Immobilisations financières	**3.2**	105 229	108 393
Actif non-courant		**105 237**	**108 402**
Clients et comptes rattachés		1 700	1 759
Autres créances	**3.3**	435	332
Valeurs mobilières de placement	**3.4**	970	330
Disponibilités		237	413
Actif courant		**3 342**	**2 834**
Comptes de régularisation - Actif		487	397
Total Actif		**109 065**	**111 633**

Bilan - Passif

En milliers d'euros	Note	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Capital		954	954
Primes d'émission		41 441	41 441
Réserves légales		95	95
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		17 726	12 870
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		(11 874)	(11 898)
Résultat net		22 553	22 665
Capitaux propres	**3.6**	**70 896**	**66 127**
Provisions	**3.8**	**34 158**	**33 485**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		93	467
Autres dettes	**3.3**	3 624	11 275
Dettes		**3 717**	**11 742**
Comptes de régularisation - Passif	**3.5**	294	279
Total Passif		**109 065**	**111 633**

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

Compte de résultat

En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Chiffres d'affaires	1 829	1 994
Autres produits	1 234	1 199
Reprises sur provisions et transfert de charges	17	5
Produits d'exploitation	**3 080**	**3 198**
Achats et charges externes	(2 343)	(2 315)
Impôts, taxes et versements assimilés	(186)	(278)
Charges de personnel	(3 809)	(1 908)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(38)	(1 823)
Autres charges	(68)	(77)
Charges d'exploitation	**(6 444)**	**(6 402)**
Résultat d'exploitation	**(3 363)**	**(3 203)**
Produits de participation	25 500	32 000
Intérêts et produits assimilés	188	175
Autres produits financiers	58	79
Reprises sur provisions financières	108	8
Différences positives de change	0	1
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
Produits financiers	**25 855**	**32 264**
Dotations aux provisions financières	(5 162)	(5 798)
Intérêts et charges assimilés	(114)	(289)
Autres charges financières	(63)	(29)
Différence négative de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	(95)	(248)
Charges financières	**(5 434)**	**(6 364)**
Résultat financier	**20 420**	**25 900**
Résultat courant avant impôt	**17 057**	**22 697**
Résultat exceptionnel	**436**	**-**
Participation des salariés	(171)	(32)
Impôts exigibles	5 231	-
Résultat Net	**22 553**	**22 665**

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

1. Événements significatifs **5**
2. Principes et méthodes comptables **5**
2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 5
2.2. Immobilisations financières 5
2.3. Instruments financiers 5
2.4. Provisions 5
3. Notes relatives au bilan **6**
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 6
3.2. Immobilisations financières 6
3.3. Autres créances et autres dettes 8
3.4. Valeurs mobilières de placement 8
3.5. Comptes de régularisation 9
3.6. Capitaux propres 9
3.7. Tableau des filiales et participations 10
3.8. Provisions 11
4. Notes relatives au compte de résultat **12**
5. Informations complémentaires **13**
5.1. Entreprises liées 13
5.2. Personnel et dirigeants 13
5.3. Intégration fiscale 14
5.4. Consolidation 14
5.5. Evénements postérieurs à la clôture 14

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

1. Événements significatifs

Une reprise de provision de 5,7 millions d'euros a été comptabilisée en date d'arrêté, améliorant directement le résultat net de l'exercice. Cette provision pour impôts avait été constituée en juin 2021 et le risque s'est éteint au 31 décembre 2024.

2. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024. Les comptes annuels sont présentés en euros.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 mars 2025 et certifiés par les deux commissaires aux comptes : BM&A et Deloitte & Associés.

La société est soumise au droit français et ses comptes sont, par conséquent, établis conformément aux règles et principes comptables français et aux dispositions du règlement n°2018-06 du 1er janvier 2020, modifiant le règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).
Il n'y a pas de changement de méthode comptable par rapport aux comptes établis au 31 décembre 2023.

2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- *Immobilisations incorporelles* : 1 à 5 ans ;
- *Matériel informatique* : 3 à 5 ans ;
- *Mobilier et agencements* : 5 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

2.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés au cours historique (prix d'acquisition, le jour de leur acquisition). Une dépréciation de ces actifs est constatée si nécessaire.

2.3. Instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO). Une dépréciation de ces actifs est constatée si le dernier cours connu à la clôture de l'exercice fait apparaître une moins-value latente par rapport au coût historique.

2.4. Provisions

La société applique le règlement du C.R.C 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2023	Acquisitions	Mise au rebut & Cessions	Valeurs brutes au 31 déc. 2024
Concessions et droits similaires	148	-	-	**148**
Installations générales, agencements	205	2	-	**207**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	106	1	-	**108**
Total valeur brute	**459**	**3**	**-**	**462**

Amortissements

En milliers d'euros	Amortissements 31 déc. 2023	Augmentations	Diminutions	Amortissements 31 déc. 2024
Concessions et droits similaires	(148)	-	-	**(148)**
Installations générales, agencements	(201)	(1)	-	**(203)**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	(100)	(4)	-	**(104)**
Total amortissements	**(449)**	**(5)**	**-**	**(454)**

Immobilisations nettes

En milliers d'euros	Valeurs nettes au 31 déc. 2023	Augmentations	Diminutions	Valeurs nettes au 31 déc. 2024
Concessions et droits similaires	-	-	-	**-**
Installations générales, agencements	3	2	(1)	**4**
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6	1	(4)	**4**
Total valeur nette	**9**	**3**	**(5)**	**8**

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « *Dotations aux amortissements et aux provisions* » du compte de résultat.

3.2. Immobilisations financières

En milliers d'euros	Valeurs brutes au 31 déc. 2024	Valeurs brutes au 31 déc. 2023
Participations nettes	100 832	103 994
Contrat de liquidité et actions propres liées	428	434
Prêt participatif	3 900	3 900
Dépôts et cautionnements versés	69	65
Total	**105 229**	**108 393**

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

Au 31 décembre 2024 le détail des participations se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	ABC arbitrage AM	ABC arbitrage AM Asia	Quartys	Total au 31 déc. 2024
Participations brutes	156 168	10 216	58 100	**224 484**
Dépréciations cumulées	(114 281)	(9 372)	-	**(123 652)**
Valeur nette des titres	**41 888**	**844**	**58 100**	**100 832**

Compte tenu de ses résultats déficitaires historiques, les titres de la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management* sont provisionnés dans les comptes sociaux d'*ABC arbitrage* sur la base de la situation nette corrigée de la société de gestion. Une dotation sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2024 pour un montant de 3 066 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 114 281 milliers d'euros, du fait du résultat en hausse sur cet exercice.

De même, et sur les mêmes fondements, compte tenu également d'un historique de comptes déficitaires, les titres de la société de gestion *ABC arbitrage Asset Management Asia* sont provisionnés dans les comptes sociaux d'*ABC arbitrage*. Une dotation sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2024 pour un montant de 2 097 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 9 372 milliers d'euros, eu égard au résultat négatif de l'exercice 2024.

Le détail des filiales et des participations est disponible au *§3.7 Tableau des filiales et participations*.

Le prêt participatif est en principe remboursable en une seule fois à l'expiration de la durée ci-dessous. Toutefois, l'emprunteur peut à tout moment rembourser tout ou partie de son emprunt.
Pendant toute sa durée, ce prêt produit des intérêts, variant en fonction du marché de l'argent, calculés par année civile, exigibles à terme échu à la date anniversaire du versement des fonds ou au jour du remboursement du prêt prorata temporis. Les intérêts produits sur l'année 2024 se sont élevés à hauteur de 183 milliers d'euros.
Le prêt participatif de 3 900 000 euros consenti par *ABC arbitrage* à *ABC arbitrage Asset Management* en novembre 2004, dans le cadre des dispositions des articles L313-13 à L313-17 du Code monétaire et financier pour une durée de sept (7) années, est arrivé à échéance le 26 novembre 2011. Le prêt a depuis été renouvelé deux fois, pour cette même durée. Le dernier renouvellement date du 27 novembre 2018.

La ligne Contrat de liquidité et actions propres correspond au contrat d'animation de marché conclu avec la société Kepler Cheuvreux. Le contrat est scindé en deux parties : des titres valorisés à 347 milliers d'euros, et des espèces pour 81 milliers d'euros, en date du 31 décembre 2024.
Au cours de l'exercice 2024, la société *ABC arbitrage* a cédé 239 957 titres, au prix moyen de 4,55 euros. Parallèlement, 241 074 titres ont été rachetés.
Au 31 décembre 2024 et dans le cadre du contrat d'animation seulement, la société détient 74 055 actions propres pour une valeur brute de 347 milliers d'euros contre 72 938 actions propres pour une valeur brute de 406 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

3.3. Autres créances et autres dettes

Les dettes et les créances sont toutes à échéance moins d'un an et sont ventilées comme suit :

Autres créances			Autres dettes		
En milliers d'euros	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023	
Clients / Four. débiteurs	33	3	-	-	Fournisseurs
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	Charges constatées d'avance
Produits à recevoir	186	174	(181)	(249)	Charges à payer
Créances fiscales et sociales	216	155	(3 443)	(11 027)	Dettes fiscales et sociales
Total	**435**	**332**	**(3 624)**	**(11 275)**	

Au 31 décembre 2024, Les créances fiscales sont principalement constituées de crédits d'impôts restituables et d'un crédit de TVA à reporter..

Les dettes fiscales et sociales sont quant à elles constituées :

- De montants correspondant à la centrale de trésorerie entre *ABC arbitrage* et *ABC arbitrage Asset Management*, rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers. Elle s'élève à 1 697 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 4 347 milliers d'euros au 31 décembre 2023, soit une diminution de -2 650 milliers d'euros comparativement à la clôture de l'exercice précédent ;
- Des sommes correspondant aux primes, à l'intéressement, à la participation ainsi qu'aux charges sociales afférentes, qui s'élèvent à 1 094 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 430 milliers d'euros au 31 décembre 2023, soit une augmentation des dettes sociales de +664 milliers d'euros comparativement à la clôture de l'exercice précédent, dans un contexte de performance en hausse pour l'exercice 2024 ;
- La reprise de la provision pour impôts évoquée en *§1. Événements significatifs* constitue la majeure partie de la variation restante avec une baisse des dettes fiscales de -5 433 milliers d'euros.

Les créances d'intérêts sur le prêt participatif sont mentionnées au *§3.2. Immobilisations financières* ci-avant et constituent la quasi-totalité des produits à recevoir.

3.4. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2024, le poste « *Valeurs mobilières de placement* » est uniquement composé des actions propres détenues dans le cadre du contrat d'auto-détention uniquement.

Pour information, le stock de titres auto-détenus au 31 décembre 2023 de 68 603 actions a été intégralement utilisé pour servir les paiements en actions sur l'exercice 2024, en complément, 415 267 titres ont été achetés afin de servir les attributions d'actions de performance pour 29 383 titres et l'exercice d'offres réservées[1] pour 223 551 titres.

Au 31 décembre 2024, la société détient un stock de titres auto-détenus de 230 936 actions pour une valeur brute de 970 milliers d'euros contre les 68 603 actions susmentionnées d'une valeur brute de 383 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

[1] *Souscription de l'intéressement et/ou de la participation en actions ABC arbitrage par les collaborateurs du Groupe.*

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

3.5. Comptes de régularisation

Ces postes présentent les charges et produits constatés d'avance.

3.6. Capitaux propres

En euros	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Report à nouveau	Paiement en dividendes	Résultat net	Total capitaux propres
Situation au 31 déc. 2022	**953 742**	**41 440 982**	**94 925**	**31 557 151**	**(11 831 065)**	**5 614 494**	**67 830 229**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	**-**
Dividendes sur résultat 2022			449	(18 687 288)	11 831 065	(5 614 494)	**(12 470 268)**
Acompte sur dividende 2023					(11 897 822)		**(11 897 822)**
Résultat 2023						22 665 147	**22 665 147**
Situation au 31 déc. 2023	**953 742**	**41 440 982**	**95 374**	**12 869 863**	**(11 897 822)**	**22 665 147**	**66 127 286**
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	**-**
Dividendes sur résultat 2023			-	4 856 462	11 897 822	(22 665 147)	**(5 910 864)**
Acompte sur dividende 2024					(11 873 717)		**(11 873 717)**
Résultat 2024						22 553 259	**22 553 259**
Situation au 31 déc. 2024	**953 742**	**41 440 982**	**95 374**	**17 726 324**	**(11 873 717)**	**22 553 259**	**70 895 964**

Solde du dividende au titre de l'exercice 2023

L'assemblée générale mixte du 7 juin 2024 a décidé de ne distribuer aucun solde de dividende au titre de l'exercice 2023. Compte tenu des deux versements de 0,10 euro par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2023, auxquels s'ajoute un acompte sur dividende de 0,10 euro par action versé en avril 2024, la totalité des distributions pour l'exercice 2023 s'élève donc à 0,30 euro par action.

Distributions d'acomptes sur dividendes de 0,10 euros par action en octobre 2024, puis en décembre 2024

ABC arbitrage a procédé à deux acomptes d'un montant de 0,10 euro par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements se sont opérés respectivement les 9 octobre et 3 décembre 2024 pour des mises en paiement le 11 octobre et le 5 décembre 2024. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions *ABC arbitrage* ayant droit au versement, s'est élevé à 11,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, le capital social s'établit à 953 742 euros divisé en 59 608 879 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement, et reste identique par rapport au 31 décembre 2023.

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

3.7. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	2024			2023			2022		
Libellé	**ABAM**	**ABAA**	**QTYS**	**ABAM**	**ABAA**	**QTYS**	**ABAM**	**ABAA**	**QTYS**
Siège social pays	France	Singapour	Irlande	France	Singapour	Irlande	France	Singapour	Irlande
Siège social ville	Paris	Singapour	Dublin	Paris	Singapour	Dublin	Paris	Singapour	Dublin
% détenu par la mère	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeur brute des titres	156 168	10 216	58 100	156 168	8 216	58 100	156 168	6 716	58 100
Valeur nette des titres	41 888	844	58 100	44 953	940	58 100	49 110	974	58 100
Capital	10 000	10 216	58 100	10 000	8 216	58 100	10 000	6 716	58 100
Capitaux propres autres	1 798	(7 275)	64 130	2 773	(5 741)	69 024	7 677	(4 717)	62 863
Prêt de la mère	3 900	-	-	3 900	-	-	3 900	-	-
Produits d'exploitation	20 888	1 017	-	17 925	984	-	26 455	1 400	-
Résultats net	(3 099)	(2 097)	29 428	(974)	(1 534)	20 607	95	(1 024)	33 160
Dividendes versés	-	-	25 500	5 000	-	27 000	20 000	-	13 000

ABAM > ABC arbitrage Asset Management

ABAA > ABC arbitrage Asset Management Asia

QTYS > Quartys

ABC arbitrage Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pour compte de tiers depuis 2004 (n°GP-04 00 00 67), en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE dite directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) depuis le 22 juillet 2014, est la principale société de gestion du Groupe *ABC arbitrage* et utilise son savoir-faire à travers des fonds d'investissement alternatifs (AIF), des mandats de gestion de portefeuille d'instruments financiers, du conseil en stratégie d'investissement auprès d'investisseurs qualifiés / clients professionnels.
La société a obtenu le 23 juillet 2019 l'extension agrément pour la gestion d'instruments financiers complexes, et a obtenu le 17 septembre 2019 le passeport de commercialisation pour la France octroyé par l'AMF. Elle a également obtenu l'autorisation de commercialiser en Suisse le 17 juillet 2019 et une extension d'agrément pour traiter les « *Digital Assets* » dans le cadre d'un mandat civil auprès de *Quartys* le 6 février 2024.
Sur l'exercice 2024, les produits d'exploitation d'*ABC arbitrage Asset Management* sont passés de 17 925 milliers d'euros à 20 888 milliers d'euros, soit une augmentation de près de +16,5%. Malgré des paramètres de marché sensiblement équivalents sur l'exercice 2024 en comparaison à l'exercice 2023, cette hausse s'explique principalement par l'amélioration des rendements des stratégies historiques qui a généré l'accroissement des commissions de mise en œuvre de ces stratégies.
Les investissements continuent de se poursuivre pour accompagner le développement systématique de son savoir-faire sur les produits dérivés actions, ETF et digital assets, afin de maximiser sa capacité à s'adapter aux conditions de marché.
Le résultat de la société au 31 décembre 2024 présente une perte de -3 278 milliers d'euros contre une perte de -974 milliers d'euros au précédent exercice.

ABC arbitrage Asset Management Asia, société de gestion auparavant enregistrée auprès de la MAS (Monetary Authority of Singapore) pour agir en qualité de RFMC (Registered Fund Management Company) a poursuivi le développement des activités du Groupe sur les marchés asiatiques. Dans le cadre de son développement, *ABC arbitrage Asset Management Asia* est agréée depuis le 15 août 2022 auprès de la MAS pour agir en qualité de LFMC (Licensed Fund Management Company) et s'est ainsi, entre autres, affranchie des restrictions relatives au montant maximum d'encours sous gestion.
Sur l'exercice 2024, les produits d'exploitation d'*ABC arbitrage Asset Management Asia* sont passés de 984 milliers d'euros à 1 017 milliers d'euros, soit une augmentation de +3,4%. Ceci s'explique par la hausse des revenus

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

issus des stratégies vendues à Quartys (+174 milliers d'euros), conjugué à l'effet de contraction des revenus issus des fonds *ABC Funds Ireland* ainsi qu'au mandat sous gestion *Bespoke Alpha MAC*, du fait de décollectes importantes constatées sur l'exercice 2024 (-150 milliers d'euros).
Le résultat de la société au 31 décembre 2024 présente une perte de -2 097 milliers d'euros contre -1 534 milliers d'euros au précédent exercice, soit une diminution de -563 milliers d'euros qui s'explique en grande partie par la hausse des charges constatées sur l'exercice, le chiffre d'affaires lui étant relativement stable.

Quartys, société de négociation d'instruments financiers, a de nouveau poursuivi le développement de son activité, en diversifiant l'exposition de son portefeuille en instruments financiers via des modifications d'allocation, des revues de paramètres de risques et la mise en œuvre de nouveaux modèles quantitatifs. L'année 2024 a été un exercice avec un rythme d'activité en hausse, corrélé à la hausse des revenus issus des stratégies historiques mises en œuvre pour Quartys. Ainsi, la société clôture son exercice avec un résultat net bénéficiaire de 29 428 milliers d'euros contre 20 607 millier d'euros au précédent exercice.

3.8. Provisions

En milliers d'euros	Montant
Total des provisions au 31 déc. 2023	**(33 485)**
Utilisation sur la période	-
Reprises	330
Dotations	(1 003)
Total des provisions au 31 déc. 2024	**(34 158)**

Les activités exercées par les sociétés du Groupe *ABC arbitrage* ont une portée internationale très large soit directement soit indirectement pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée en permanence aux aléas et évolutions de la fiscalité et réglementation des pays tiers à sa domiciliation. Le Groupe suit ces risques, notamment relatifs aux prix de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions et les apprécie régulièrement conformément aux principes comptables en vigueur.

Pour mémoire, au 31 décembre 2023, une provision de 330 milliers d'euros relative au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues a été constituée. Au regard des produits capitalistiques à servir au premier semestre 2024, le provisionnement se justifiait par la forte probabilité de consommer ce stock en intégralité. C'est effectivement ce qu'il s'est produit et le stock d'actions auto-détenues a entièrement été mis à contribution, tel que précisé au sein du *§3.4 Valeurs mobilières de placements*.
Au 31 décembre 2024, la probabilité de consommer l'intégralité du stock reste forte et par conséquent, une dotation de 970 milliers d'euros relative au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues devant servir à la distribution des produits capitalistiques courant 2025 a été effectuée.

Enfin, la dotation complémentaire de 40 milliers d'euros correspond aux économies d'impôts liées aux déficits accumulés de la société *ABC arbitrage Asset Management* valorisés au taux d'impôt en vigueur[2] à sa date de probable utilisation.

[2] *Soit le taux d'impôt de droit commun actuellement en vigueur 25%*

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

4. Notes relatives au compte de résultat

Les produits d'exploitation, hors provisions et transfert de charges, s'élèvent à 3 064 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 3 193 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et sont constitués des refacturations intragroupes[3].

Les achats et charges externes s'élèvent eux à 2 343 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 2 315 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et sont principalement constitués par les honoraires, des frais de sous-traitance et du coût des locaux.

Le poste charges de personnel se compose des salaires, primes et charges sociales afférentes ainsi que de la reprise et de la dotation mentionnées en *§3.8. Provisions*[4] pour un total de 4 449 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 2 314 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Le résultat financier, hors produits de participation, des reprises et des dotations aux provisions financières, constitue une perte de -26 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre une perte de -310 milliers d'euros au 31 décembre 2023.
Il est essentiellement constitué des postes suivants :

- « *Intérêts et produits assimilés* » : intérêts de compte-courant et les intérêts du prêt participatif pour 188 milliers d'euros ;
- « *Reprises sur provisions financières* » : reprise de la provision constituée au 31 décembre 2023, s'élevant à 108 milliers d'euros, suite à l'appréciation du titre *ABC arbitrage* sur l'exercice 2024 au-delà de sa valorisation historique comptabilisée dans les livres de la société ;
- « *Autres produits financiers* » : majorité constituée de gains liés aux taux d'intérêts long terme pour 58 milliers d'euros ;
- « *Intérêts et charges assimilées* » : intérêts dus sur les comptes de trésorerie ouverts auprès des intermédiaires financiers pour -114 milliers d'euros ;
- « *Charges nettes sur cessions de VMP* » : part de la moins-value réalisée sur le rachat des actions propres à destination des collaborateurs de la société *ABC arbitrage* pour -95 milliers d'euros ;
- « *Autres charges financières* » : reliquat de divers frais financiers pour -63 milliers d'euros.

Les produits de participation s'élèvent à 25,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 32 millions d'euros au 31 décembre 2023 et se composent des dividendes de la société *Quartys*, comme détaillé au *§3.7. Tableau des filiales et participations* ci-avant.

Enfin, les dotations de provisions financières pour 5 162 millions sont constituées des montants calculés pour dépréciation de la valeur des titres des sociétés de gestion *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia* pour respectivement 3 066 milliers d'euros et 2 097 milliers d'euros, afin de ramener cette valeur à la situation nette comptable, comme détaillé au *§3.2. Immobilisations financières* ci-avant.

[3] *Facturations liées au personnel, aux frais administratifs ainsi qu'au loyer*

[4] *Relatives au provisionnement de la valeur des actions auto-détenues à la clôture, au regard des produits capitalistiques à servir au cours de l'exercice suivant*

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

5. Informations complémentaires

5.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2024, les éléments concernant la société *Aubépar Industries* sont non significatifs. Concernant les éléments relatifs aux sociétés *Quartys*, *ABC arbitrage Asset Management* et *ABC arbitrage Asset Management Asia*, les transactions significatives, conclues à des conditions normales de marché, sont présentées ci-après :

En milliers d'euros	Montant au 31 déc. 2024
Clients et comptes rattachés	1 678
Autres créances	183
Fournisseurs	(61)
Autres dettes	(1 755)
Prêt participatif	3 900
Charges financières	114
Produits financiers	(183)

Les sociétés susnommées correspondent aux entités avec lesquelles *ABC arbitrage* a un lien de participation, elles sont par ailleurs présentées au *§3.7. Tableau des filiales et participations*.

5.2. Personnel et dirigeants

L'effectif salarié moyen de la société au cours de l'exercice 2024 s'établit à 18,8 personnes contre 19,4 en 2023. La société n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi[5].

Il a été attribué au titre de l'exercice 2024 par les sociétés du groupe au mandataire social de la société mère les sommes globales suivantes :

En milliers d'euros	Montant au 31 déc. 2024	Montant au 31 déc. 2023
Rémunérations fixes	210	276
Clause de non-concurrence	-	72
Primes variables	180	7
Primes de mandat	10	10
Intéressement	35	48
Participation	23	5
Autres	6	20
Total	**464**	**438**

Les informations concernant les attributions de produits capitalistiques aux dirigeants sont disponibles dans les rapports spéciaux du conseil d'administration à l'assemblée générale.

[5] *Exemples : compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux.*

Docusign Envelope ID: FAA6557D-E1AF-4126-992D-94FE1924B9BF

5.3. Intégration fiscale

La société *ABC arbitrage* est société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société *ABC arbitrage Asset Management* depuis le 1er janvier 2004.
Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, filiale et mère, comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.
Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.
En cas de sortie de la société fille du groupe d'intégration fiscale, une éventuelle indemnisation pourra être mise en place en fonction du préjudice subi par la société fille en raison de son appartenance au groupe d'intégration. Ainsi, la société mère a constaté une provision du montant de l'économie d'impôt réalisée par le Groupe grâce aux déficits de la société *ABC arbitrage Asset Management*, soit 33,2 millions d'euros.

5.4. Consolidation

Les comptes de la société *ABC arbitrage* sont consolidés dans le Groupe *ABC arbitrage* dont elle est la société mère.

5.5. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.